



Communiqué – COVID-19 (mise à jour)

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel continue ses efforts afin de limiter la propagation du coronavirus COVID-19. Les membres du Conseil municipal n'ont jamais interrompu leurs rencontres de travail et les séances du Conseil. Les rencontres se font désormais de façon virtuelle. Toutes les équipes de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel sont mobilisées face à cette situation exceptionnelle que nous traversons tous.

Lors de leurs dernières Commissions permanentes, le Conseil municipal a pris différentes décisions, nous vous dressons un portrait de ces décisions. Certains éléments seront des rappels puisqu'elles étaient déjà annoncées.

Terrains de jeux, piscine municipale, jeux d'eau et modules de jeux

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel n'a toujours pas pris de décision quant à la tenue ou non du terrain de jeux pour la saison estivale 2020. Ce dossier est analysé de façon quotidienne pour évaluer notre capacité à offrir un environnement qui pourra respecter les standards de la Santé publique. Dès qu'une décision sera prise, une communication sera envoyée.

Nous n'avons pas reçu de directives concernant les piscines publiques extérieures. Une décision sera prise lorsque nous aurons reçues les informations nécessaires. L'aire des jeux d'eau demeure fermée jusqu'à nouvel ordre. Les modules de jeux dans les différents parcs sont aussi fermés jusqu'à nouvel ordre. La population peut fréquenter les parcs tout en respectant les mesures en vigueur (distance, aucun rassemblement, etc.). Le pavillon sanitaire du parc de la Pointe-aux-Pins demeure fermé.

Ouverture des jardins communautaires du parc Olivar Gravel

Suivant les directives émises par l'Institut national de Santé publique du Québec, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel procèdera à l'ouverture de ses jardins communautaires du parc Olivar Gravel. Cette ouverture se fera en respectant des normes strictes émises par l'INSPQ. Les personnes qui détiennent un bac de jardinage seront contactées, dans les prochains jours, pour les informer des modalités et des mesures à suivre pour la saison de jardinage 2020.

Annulation de différents évènements

Afin de se conformer à la directive concernant les rassemblements, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a annulé quelques évènements. La fête des voisins qui devait avoir lieu en juin n'aura pas lieu. De plus, les festivités de la Fête nationale du Québec n'auront pas lieu cette année. Nous devons célébrer notre Québec autrement!

De plus, tel que mentionné dans une de nos dernières communications, la Journée familiale horticole du 16 mai, n'aura pas lieu. Par contre, une distribution sur les balcons sera effectuée par nos équipes des travaux publics. La date limite pour vous inscrire est le 8 mai 2020. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au site web de la municipalité. Les personnes inscrites ne pourront pas choisir la catégorie de fleurs qui leur sera remise.

Ventes de garage

En raison de la situation actuelle et afin de respecter les consignes de distanciation sociale et de rassemblement, les ventes de garage prévues en mai et juin sont annulées. La tenue des ventes de garage du mois d'août sera évaluée ultérieurement.

Fermeture de l'Hôtel de Ville – rappel

L'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est actuellement fermé au public. Par contre, nos employés sont présents pour répondre à vos questions et donner les services habituels. Si vous voulez communiquer avec l'Hôtel de Ville, vous pouvez le faire par téléphone au 450-742-3744 ou par courriel au ville@vsjs.ca. Les heures d'ouverture sont les mêmes qu'habituellement.

Paiement des taxes municipales – rappel

À sa réunion du 6 avril 2020, le Conseil municipal a décidé de reporter le 2^e versement des taxes municipales. Le versement des taxes prévues le 13 mai 2020, est reporté au 30 juin 2020. De plus, pour toutes les créances exigibles et impayées au 6 avril 2020, les taux d'intérêt et de pénalité sont de 0 % jusqu'au 30 juin 2020. Toutefois, après cette date, les taux d'intérêt et de pénalités reviendront à leur taux établis avant le 6 avril 2020. Pour ceux et celles qui auraient des paiements préprogrammés par Internet, il est de leur responsabilité de faire les ajustements en ligne auprès de leur institution financière s'ils souhaitent reporter le paiement.

Plusieurs consignes sont toujours en vigueur concernant la situation actuelle. N'hésitez pas à consulter le site web du Gouvernement du Québec pour connaître les directives de Santé publique. Nous vous demandons de suivre avec attention toutes ces mesures. C'est ensemble que nous réussirons à passer à travers cette période bien exceptionnelle.

Site web du Gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/coronavirus>

Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes d'allure [grippale](#), de [gastroentérite](#) ou s'apparentant à la [COVID-19](#), vous pouvez composer le **450 644-4545**, ou le **1 877 644-4545** (sans frais) ailleurs au Québec.

Vincent Deguise, maire
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

2020-05-08

